

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00335

Numéro SIREN : 521 277 319

Nom ou dénomination : Be Spoon

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt 6004

BE SPOON SAS

2021

**RAPPORT DE
GESTION**

SOMMAIRE

1. Activité de la société
2. Perspectives d'avenir
3. Soldes intermédiaires de gestion
4. Présentation des comptes annuels
5. Affectation du résultat
6. Rappel des dividendes distribués
7. Dépenses non déductibles fiscalement

1 - Activité de la société

L'année 2021 a vu l'activité de BeSpoon s'intégrer en profondeur avec celle de STMicroelectronics. Cette intégration s'est déroulée sur 3 axes :

- Sur le plan des ressources humaines, l'ensemble des salariés, ainsi que les nouveaux embauchés ont été sensibilisés aux valeurs et aux fondamentaux du groupe. Un plan de formation exhaustif a permis à chacun de découvrir les processus qui régissent le fonctionnement des équipes.
- Au niveau du site, l'aménagement dans des nouveaux locaux s'est concrétisé à l'été, ce qui a permis de déployer des standards de sécurité à la hauteur des exigences du groupe.
- D'un point de vue organisationnel, les équipes du Bourget ont trouvé leur place dans l'organisation du projet Ultra Wide Band et participent activement à son avancement.

Tout au long de l'année, les clients historiques de BeSpoon ont été servis, et le support engagé auprès de notre partenaire TRUMPF lui a permis de réaliser son développement.

Dans le domaine de la standardisation, l'année s'est révélée riche car la technologie Ultra Wide Band, de par les nouveaux services qu'elle rend possible, a occasionné beaucoup de discussion entre différents industriels soucieux de garantir une forte interopérabilité entre les différents équipements du marché.

Parmi les initiatives auxquelles le personnel de BeSpoon a activement participé on citera en premier chef omlox, le standard pour la localisation de précision en milieu industriel, mais aussi FiRa qui s'intéresse à l'utilisation de cette radio sur le smartphone, CCC qui spécifie la façon dont une clef numérique permet d'ouvrir un véhicule de façon sécurisée, et CSA qui s'attaque au même problème, pour l'accès aux locaux professionnels et personnels.

Sur le plan marketing, l'équipe utilise les produits historiques de BeSpoon pour démontrer son savoir faire, en attendant que la génération suivante soit disponible.

Sur le plan de la R&D, les ingénieurs de BeSpoon sont au cœur du projet de produit Ultra Wide Band qui mobilise de nombreuses équipes à travers le groupe. Des progrès substantiels ont été réalisés en 2021, qui se poursuivront dans les trimestres suivants. La coopération avec le CEA s'est poursuivie tout au long de l'année.

Les effectifs inscrits au 31/12/2021 sont de 28 personnes, contre 26 au 31/12/2020.

2 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Environnement économique

L'adoption croissante de la radio ultra wide band laisse entrevoir des importants débouchés pour le projet en cours. Dans ce contexte, il est à prévoir que des moyens importants seront alloués à ce projet. Dans cette logique, il est prévu de poursuivre l'embauche d'ingénieurs qui viendront renforcer les équipes du Bourget du Lac.

Activités de Recherche et développement

Les activités de nos équipes s'axeront sur la conformité aux standards d'interopérabilité d'une part et d'autre parts sur la préparation d'un écosystème propre à faciliter la promotion du produit lorsqu'il sera disponible.

Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 3 389 583 euros contre 1 654 487 euros au titre de l'exercice précédent (6 mois).

Le total des produits d'exploitation de la période s'élève à 3 301 900 euros contre 1 483 307 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4 502 648 euros contre 2 495 403 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 200 748 euros contre -1 012 095 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -44 043 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -1 244 791 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel bénéficiaire de 44 285 804 euros et d'un impôt sur les bénéfices de 9 250 357 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 33 790 655 euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 49 055 987 euros contre 9 294 951 euros au 31 décembre 2020.

3 – Soldes intermédiaires de gestion

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31/12/2021
(€)	
Ventes de marchandises produits	
Cout d'achat des marchandises vendues	
Marge commerciale	-
Production vendue biens	
Production vendue services	3,389,584
Production stockée -	112,957
Production immobilisée	
Production de l'exercice	3,276,627
Consommation de l'exercice -	1,508,693
VALEUR AJOUTEE	1,767,934
Subventions d'exploitation	
Impôts, taxes et versements assimilés	(48,647)
Charges de personnel	(2,556,695)
EXCEDENT (INSUFFISANCE) BRUT(E) D'EXPLOITATION	(837,408)
Reprises sur provisions et Transferts de charge	
Autres produits	25,273
Dotations aux amortissements et provisions	(381,064)
Autres charges	(7,549)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1,200,748)
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Résultats financiers	44,044
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1,244,792)
Résultat exceptionnel	44,285,804
Participation des salariés	-
Impôt sur les bénéfices	9,250,357
RESULTAT DE L'EXERCICE	33,790,655

4. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent dans les comptes sociaux joints en annexe.

5. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 33 790 655 euros, en totalité au compte « Report à nouveau », portant ainsi le solde créditeur de celui-ci de -1 705 922 euros à un solde débiteur de 32 084 733 euros.

Les capitaux propres de la Société sont de 33 129 405 euros.

6. Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

7. Dépenses non déductibles fiscalement

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux Détenteurs de titres, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.



Be Spoon

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Be Spoon

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Be Spoon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Be Spoon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » de l'annexe des comptes annuels qui expose que l'exercice 2021 a une durée de douze mois contrairement à l'exercice précédent qui avait une durée de six mois.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 8 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Christophe Humbert-Labeaumaz

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				200 615
Frais de recherche et de développement				48 757
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				3 017 948
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	466 952	130 949	336 004	58 990
Autres immobilisations corporelles	179 813	46 377	133 436	21 178
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 876		8 876	14 774
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	655 641	177 325	478 316	3 362 262
Stocks				
Matières premières et autres approv.	114 554		114 554	90 676
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	317 189		317 189	430 146
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	47 561 891		47 561 891	1 388 429
Fournisseurs débiteurs				3 632
Personnel	1 000		1 000	1 127
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 545 899		4 545 899	3 629 621
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	229 940		229 940	155 836
Autres créances	1 333		1 333	68
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	211 620		211 620	213 150
Charges constatées d'avance	1 669		1 669	20 004
TOTAL ACTIF CIRCULANT	52 985 095		52 985 095	5 932 689
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif	138 476		138 476	
COMPTES DE REGULARISATION	138 476		138 476	
TOTAL ACTIF	53 779 212	177 325	53 601 887	9 294 951

 Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 673	44 673
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 705 922	-1 593 628
Résultat de l'exercice	33 790 655	-112 294
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	33 129 406	-661 250
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	138 476	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	138 476	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	489	441
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	489	441
Emprunts et dettes financières diverses	14 792	7 812 486
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	18 648 867	995 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364 642	886 092
<i>Personnel</i>	108 971	102 853
<i>Organismes sociaux</i>	132 913	128 628
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	248	8 094
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	36 589	19 369
Dettes fiscales et sociales	278 721	258 943
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 366	3 240
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	20 333 877	9 956 201
Ecarts de conversion - Passif	128	
TOTAL PASSIF	53 601 887	9 294 951


Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	3 389 584	1 654 488	1 735 096	104,87
Production stockée	-112 957	-213 821	100 864	-47,17
Autres produits	25 273	42 640	-17 367	-40,73
Total	3 301 900	1 483 307	1 818 593	122,60
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Variation de stock (m.p.)	-23 878	-25 386	1 508	-5,94
Autres achats & charges externes	1 532 571	966 699	565 872	58,54
Total	1 508 693	941 313	567 380	60,28
MARGE SUR M/SES & MAT	1 793 207	541 995	1 251 213	230,85
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	48 647	17 580	31 066	176,71
Salaires et Traitements	1 799 270	783 995	1 015 275	129,50
Charges sociales	757 425	312 904	444 521	142,06
Amortissements et provisions	381 064	437 090	-56 026	-12,82
Autres charges	7 549	2 522	5 027	199,34
Total	2 993 955	1 554 091	1 439 865	92,65
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 200 748	-1 012 096	-188 652	18,64
Charges financières	44 044	27 446	16 597	60,47
Résultat financier	-44 044	-27 446	-16 597	60,47
RESULTAT COURANT	-1 244 792	-1 039 542	-205 250	19,74
Produits exceptionnels	47 402 633	327 623	47 075 010	NS
Charges exceptionnelles	3 116 829		3 116 829	
Résultat exceptionnel	44 285 804	327 623	43 958 181	NS
Impôts sur les bénéfices	9 250 357	-599 625	9 849 982	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 790 655	-112 294	33 902 950	NS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BE SPOON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 53 601 887 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 790 655 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 1 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1,3 ans à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les projets qui étaient immobilisés sont ceux qui respectaient les critères d'activation mentionnés par le PCG :

- projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale

De plus, l'entreprise doit :

- démontrer la faisabilité technique du projet
- montrer son intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre
- être capable de vendre ou d'utiliser l'immobilisation

Règles et méthodes comptables

- démontrer la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables
- disposer des ressources nécessaires pour achever le projet
- être en mesure d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement

Depuis le 01/08/2020, suite au rachat de la société Be Spoon par ST Microelectronics, plus aucune production immobilisée n'est constatée dans les comptes annuels.

L'ensemble des coûts de développement des projets sont désormais refacturés en cost+ à une entité du groupe ST Microelectronics.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Afin de s'aligner aux méthodes du groupe STMicroelectronics, le crédit d'impôt recherche est désormais comptabilisé en produit exceptionnel (compte 771800) contrairement aux exercices précédents où il était comptabilisé au niveau de l'impôt société (compte 699500).

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice clos au 31/12/2021 a une durée de 12 mois contrairement à l'exercice précédent qui a une durée de 6 mois.

Autres éléments significatifs

Les technologies développées par Be Spoon SAS ont été acquises au 23/12/2021 par une autre société du groupe STMicroelectronics NV pour un prix d'achat de 52 200 000 USD.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 125 526		5 125 526	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 214 438		3 214 438	
Immobilisations incorporelles	8 339 964		8 339 964	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	293 547	347 374	173 969	466 952
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 003	117 210	2 570	123 643
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 357	16 734	48 921	56 170
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	390 907	481 318	225 460	646 765
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 774	8 714	14 612	8 876
Immobilisations financières	14 774	8 714	14 612	8 876
ACTIF IMMOBILISE	8 745 645	490 032	8 580 036	655 641

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		481 318	8 714	490 032
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		481 318	8 714	490 032
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	8 339 964		14 612	8 354 576
Scissions				
Mises hors service		225 460		225 460
Diminutions de l'exercice	8 339 964	225 460	14 612	8 580 036

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 924 911	123 866	5 048 777	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	147 733	36 776	184 508	
Immobilisations incorporelles	5 072 644	160 642	5 233 286	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	234 557	70 361	173 969	130 949
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 246	9 099	2 570	9 775
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 935	12 587	48 921	36 601
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	310 738	92 047	225 460	177 325
ACTIF IMMOBILISE	5 383 382	252 688	5 458 746	177 325

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 52 350 607 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 876		8 876
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	47 561 891	47 561 891	
Autres	4 778 172	4 778 172	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 669	1 669	
Total	52 350 607	52 341 732	8 876
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	186 795
Divers - produits à recevoir	1 333
Total	188 128

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euro décomposé en 1 000 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000 000	1,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		138 476			138 476
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		138 476			138 476
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		138 476			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 333 877 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	489	489		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	14 792	14 792		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364 642	1 364 642		
Dettes fiscales et sociales	278 721	278 721		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 675 233	18 675 233		
Produits constatés d'avance				
Total	20 333 877	20 333 877		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	7 797 693			
(**) Dont envers Groupe et associés	18 648 867			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 331 290
Banque - Intérêts courus à payer	489
Intérêts courus	14 792
Associés - intérêts courus	44 044
Dettes provis. pr congés à payer	108 971
Charges sociales s/congés à payer	48 631
Etat - autres charges à payer	20 286
Total	1 568 502

 **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 669		
Total	1 669		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Nous portons à votre attention qu'une opération de fusion sera réalisée courant 2022 entre Be Spoon SAS et la société STMicroelectronics (Grenoble2) SAS.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	79 857
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	79 857
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 79 857 euro

L'engagement en matière de retraite est calculé en fonction de la convention collective des Bureaux d'études techniques.

Les hypothèses appliquées sont les suivantes :

- Condition de départ : à l'initiative du salarié
- Age de départ : 65 ans
- Rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux de progression des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 0.95%
- Table de mortalité utilisée : TH/TF 00-02

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

BE SPOON

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
SIEGE SOCIAL : 19 Boulevard de la Mer Caspienne – Technolac
73372 Le Bourget du Lac
521 277 319 RCS CHAMBERY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 4 MAI 2022**

L'an deux mille vingt deux,

Le quatre mai à 14h00,

La société STMicroelectronics SA, société anonyme au capital social de 1.010.964.754,03 euros, dont le siège social est situé 29, boulevard Romain Rolland, 92120 Montrouge, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 341 459 386, représentée par **Madame Frédérique Le Grevès**,

Détenant la totalité des 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, composant le capital social de la société BE SPOON, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est sis 19 Boulevard de la Mer Caspienne – Technolac, 73372 Le Bourget du Lac, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 521 277 319 (« Société »),

Associée unique de la Société, s'est réunie sur convocation faite par le Président dans le délai prescrit par les statuts.

Le Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, représenté par **Monsieur Christophe Humbert-Labeaumaz**, est absent et excusé.

Monsieur Thierry Bauchon préside la présente réunion.

Madame Angélique Skliarenko assiste à la réunion en qualité de Secrétaire.

Délégués du CSE ont été dûment convoqués et sont présents:

Jean-Pierre Kiledjian (CFE-CGC - Site de Tours)

Philippe Marrot (CFE-CGC – Crolles)

Zerzour Kaddouri (CFDT –Rousset)

Alexandre Carteyrade (CFDT – Crolles)

Le Président rappelle que la présente Assemblée Générale est tenue exclusivement par voie de visioconférence et que la feuille de présence circule pour signature, par voie électronique (DocuSign).

Le Président rappelle que sont mis à disposition de l'Associée unique :

- 1° La copie de la lettre de convocation adressée à l'Associée ;
- 2° La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- 3° La feuille de présence ;
- 4° La liste des associés ;
- 5° Le rapport de gestion ;
- 6° Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021 ;
- 7° Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements à adresser à l'Associé unique ou qui doivent être tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée l'ont été.

L'Associée unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée, à savoir:

1. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux Comptes
3. Quitus au Président
4. Affectation du résultat
5. Application de l'article L 227-10 du code de commerce
6. Pouvoirs aux porteurs

Enfin, **le Président** déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant alors la parole, **le Président** met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 33 790 655,41 euros (Trente-trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-cinq euros et quarante et un centimes).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIÈME DECISION

L'Associée unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 33 790 655,41 euros (Trente-trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-cinq euros et quarante et un centimes), en totalité au compte « Report à nouveau », portant ainsi le solde débiteur de celui-ci de 1 705 922,41 euros (Un million sept-cent cinq mille neuf cent vingt-deux euros et quarante et un centimes) à un solde créditeur de 32 084 733,00 euros (Trente-deux millions quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-trois euros et zéro centimes).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

TROISIÈME DECISION

L'Associée unique constate qu'aucune convention, telle que visée aux Articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

QUATRIÈME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

Plus rien n'étant à discuter, l'Assemblée est levée à 14h22.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique et le Secrétaire.

DocuSigned by:

Frédérique LE GREVES

185AC2D50BC347A...

STMicroelectronics SA

Associé unique

Représentée par Madame Frédérique Le Grevès

DocuSigned by:

Angélique SKLIARENKO

8F11A371981A445...

Madame Angélique Skliarenko

Secrétaire de séance